

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 juin 2018**

**Rapporteur :  
Madame Anne-Marie  
STENOU**

**N° 62**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018 (accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention d'objectifs entre la ville de Quimper et l'association Centre des Abeilles  
pour la période 2018-2022**

**La convention d'objectifs signée par la ville de Quimper et le Centre des Abeilles arrive à échéance le 31 juillet 2018. Il est proposé de renouveler la convention pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2018.**

\*\*\*

La convention d'objectifs signée entre la ville de Quimper et l'association Centre des Abeilles le 1<sup>er</sup> août 2013 et son avenant de prolongation signée le 1<sup>er</sup> août 2017 vient à expiration le 31 juillet 2018.

Comme le précisent ses statuts, l'association Centre des Abeilles est une association régie par la loi de 1901 qui développe un projet de centre social de proximité sur les quartiers de Terre Noire / Prat ar Rouz. L'association se positionne comme un lieu de socialisation et de brassage social, un espace de lutte contre les inégalités privilégiant l'accessibilité et l'accueil dans une démarche de proximité.

Dans la continuité du projet d'animation globale mené ces dernières années par l'association sur le quartier Prat Ar Rouz et convaincue que celle-ci assure une mission structurante au service du développement de ce quartier, la ville de Quimper décide de soutenir le nouveau projet social de l'association.

Cette convention énonce et développe les orientations du projet d'animation sociale globale de la structure ainsi que les missions d'animation socio-éducative, socio-culturelle et culturelle qui seront mises en place.

Elle précise les moyens financiers et logistiques que la collectivité entend mettre à disposition de l'association pour faire face à ses besoins de fonctionnement et de développement pour les quatre prochaines années.

Ainsi, il est proposé que la ville de Quimper accompagne la mise en œuvre de ce projet associatif par l'attribution d'une dotation globale votée en avril 2018.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la nouvelle convention d'objectifs entre la ville de Quimper et l'association « Centre des Abeilles », qui prendra effet le 1<sup>er</sup> août 2018 pour une durée de 4 ans sous réserve des inscriptions budgétaires annuelles.